Les droits de la personne hospitalisée

C’est un texte qui explique **mes droits** à l’hôpital.

Tout le monde peut aller à l’hôpital

Je peux choisir l’hôpital où je veux me faire soigner

Je serai bien accueilli et bien soigné à l’hôpital

Je dois avoir des informations faciles à comprendre.

Je peux choisir mes soins.

Une personne que je connais peut m’aider à choisir mes soins.

Le médecin doit toujours **me demander mon avis** sur mes soins.

J’ai le droit de **refuser** des soins

Je peux dire ce que je veux pour ma fin de vie.

Je dois donner mon accord pour donner mes organes

comme mon cœur, mes reins, mon foie.

Je peux être **volontaire** pour tester un nouveau médicament

ou un vaccin.

L’hôpital me dit les risques.

Si je suis volontaire,

je dois **écrire mon accord.**

Si je veux quitter l’hôpital **avant** la fin de mes soins.

Je dois connaitre les dangers pour ma santé.

L’hôpital doit respecter ma religion.

L’hôpital doit respecter mon intimité

Par exemple :

toquer à ma porte de chambre avant d’entrer.

Toutes les informations qui me concernent sont **privées**.

L’hôpital ne doit pas donner mes informations aux autres.

J’ai le droit d’avoir des informations sur ma santé.

Après mon décès, ma famille peut avoir des informations

sur ma santé.

Je peux **donner mon avis** sur l’accueil et les soins

fait par l’hôpital

En cas de problème, **j’ai le droit de me plaindre**.

A l’hôpital, il y a une commission des relations

pour dire si je suis satisfait ou pas.

L’hôpital va essayer de trouver une solution à mon problème.

Si je ne suis pas d’accord, j’ai le **droit de porter plainte.**

Ce document est écrit en Facile à Lire et à Comprendre.